



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Institut fédéral de métrologie METAS

Comptes annuels 2018 de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

Table des matières

1	Activités de METAS.....	7
2	Principes régissant l'établissement des comptes	7
3	Gestion des risques financiers.....	14
4	Incertitudes liées aux estimations	15
5	Liquidités	16
6	Créances résultant de prestations avec contrepartie directe	16
7	Créances résultant de projets de recherche	17
8	Autre créances	17
9	Comptes de régularisation d'actifs	18
10	Immobilisations corporelles	18
11	Immobilisations incorporelles	18
12	Engagements résultant de livraisons et de prestations	19
13	Engagements résultant de projets de recherche	19
14	Instruments financiers	20
15	Autres engagements	20
16	Provisions (sans engagements de prévoyance)	20
17	Provisions liées aux engagements de prévoyance.....	21
18	Revenus	26
19	Charges de biens et services et de prestations de tiers.....	26
20	Charges de personnel.....	26
21	Autres charges d'exploitation	27
22	Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles.	28
23	Unités et parties liées.....	28
24	Information sectorielle	29
25	Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes ann.....	29

Liste des abréviations

AFF	Administration fédérale des finances
al.	Alinéa
art.	Article
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHF	Franc suisse
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DBO	<i>Defined Benefit Obligation</i> (valeur actuelle des engagements de prévoyance)
EMPIR	<i>European Metrology Programme for Innovation and Research</i> (Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie)
EUR	Euro
EURAMET	Association européenne des instituts nationaux de métrologie
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
GBP	Livre sterling
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
IPSAS	<i>International Public Sector Accounting Standards</i> (normes comptables internationales pour le secteur public)
KCHF	Milliers de francs suisses
KEUR	Milliers d'euros
LIFM	Loi sur l'Institut fédéral de métrologie
METAS	Institut fédéral de métrologie
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OLOGA	Ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration
PoC	<i>Percentage of Completion</i> (pourcentage d'avancement)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RFA	Régie fédérale des alcools
SAS	Service d'accréditation suisse
SCI	Système de contrôle interne
SG-DFJP	Secrétariat général du Département fédéral de justice et police
USD	Dollar américain

Bilan

(En KCHF)		31.12.2018	31.12.2017
	Annexe		
Liquidités	5	20 202	19 976
Créances résultant de prestations	6	3 000	3 007
Créances résultant de projets de recherche	7	2 778	3 599
Autres créances	8	110	52
Comptes de régularisation d'actifs	9	811	731
Actif circulant		26 901	27 366
Immobilisations corporelles	10	20 923	20 446
Immobilisations incorporelles	11	2 336	1 931
Actif immobilisé		23 259	22 377
Total de l'actif		50 160	49 743
Engagements résultant de livraisons et de prestations	12	1 322	1 280
Engagements résultant de projets de recherche	13	3 930	4 387
Autres engagements	15	1 466	1 051
Comptes de régularisation de passifs		155	244
Provisions à court terme	16	1 098	878
Capitaux de tiers à court terme		7 971	7 840
Provisions pour engagements de prévoyance	17	49 580	44 032
Provisions pour primes de fidélité	16	1 467	1 466
Capitaux de tiers à long terme		51 047	45 498
Bénéfice / perte résultant du bilan		- 17 235	- 19 152
Pertes / bénéfices actuariel(le)s cumulé(e)s		663	10 227
Réserves pour actif immobilisé		3 413	3 413
Bénéfice/ perte		4 301	1 917
Capitaux propres		- 8 858	- 3 595
Total du passif		50 160	49 743

Compte de résultat

(En KCHF)		2018	2017
	Annexe	1.1.2018 au 31.12.2018	1.1.2017 au 31.12.2017
Produits nets	18	51 295	48 048
Bénéfices provenant de la vente de l'actif immobilisé		13	6
Charges de biens et services et de prestations de tiers	19	- 685	- 805
Charges de personnel	20	- 31 699	- 30 684
Autres charges d'exploitation	21	- 10 993	- 11 298
Amortissements	10,11	- 3 575	- 3 357
Charges d'exploitation		- 46 267	- 45 339
Revenus financiers		61	107
Charges financières		- 106	- 70
Résultat financier		- 45	37
Charges d'impôts différés		- 10	- 30
Bénéfice		4 301	1 917

Tableau des flux de trésorerie

(En KCHF)		2018	2017
	An-nexe	1.1.2018 au 31.12.2018	1.1.2017 au 31.12.2017
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice ¹		4 301	1 917
Postes du compte de résultat sans effet sur les fonds:			
Bénéfices provenant de la vente des immobilisations corporelles		- 13	- 6
Amortissements sur l'actif immobilisé	10, 11	3 575	3 357
Prestations propres inscrites à l'actif	10, 11	- 461	- 642
Variation des engagements de prévoyance imputée au compte de résultat	17	- 4 016	1 631
Variation des autres provisions	16	221	164
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements à court terme:			
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	6	8	569
Variation des créances résultant de projets de recherche	7	822	- 1 632
Variation des autres créances	8	- 58	43
Variation des régularisations d'actifs	8	- 80	53
Variation d'engagements résultant de livraisons et de prestations	12	42	421
Variation d'engagements résultant de projets de recherche	13	- 457	1 592
Variation des autres engagements	15	415	- 103
Variation des régularisations de passifs		- 89	- 11
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		4 210	7 353
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles	10	- 3 282	- 2 690
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	11	- 702	- 306
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissements		3 984	- 2 996
Variation des liquidités		226	4 357
Liquidités au début de l'exercice		19 976	15 619
Liquidités en fin d'exercice		20 202	19 976

¹ Les revenus financiers et les charges d'intérêts équivalent aux recettes et aux dépenses dans le bénéfice; ils font partie du flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

Tableau de variation des capitaux propres

(En KCHF)	Bénéfice / perte re- porté(e)	Bénéfices / pertés ac- tuariel(le)s cumulé(e)s	Réserves pour actif immobilisé	Total 2018
État au 1.1.2018	- 17 235	10 227	3 413	- 3 595
Bénéfice 2018	4 301			4 301
Autres éléments du résultat global 2018		- 9 564		- 9 564
Résultat global	- 12 934	663	3 413	- 8 858
Affectation du bénéfice 2018				0
État au 31.12.2018	- 12 934	663	3 413	- 8 858
				Total 2017
État au 1.1.2017	- 19 152	- 2 308	3 413	- 18 047
Bénéfice 2017	1 917			1 917
Autres éléments du résultat global 2017		12 535		12 535
Résultat global	- 17 235	10 227	3 413	- 3 595
Affectation du bénéfice 2017				0
État au 31.12.2017	- 17 235	10 227	3 413	- 3 595

La proposition de reporter le bénéfice d'un montant de 4 301 KCHF (année précédente: 1 917 KCHF) sur l'exercice suivant a été soumise au Conseil fédéral.

Annexe

1 Activités de METAS

Le siège de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) se trouve à Köniz. METAS est un établissement de droit public qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Il a les tâches suivantes: mettre à disposition avec la précision requise des unités de mesure reconnues au niveau international; comparer, à des intervalles appropriés, les étalons à ceux des autres instituts nationaux de métrologie ou des institutions comparables; diffuser l'heure légale suisse; entreprendre les travaux techniques et scientifiques et les travaux de développement nécessaires, analyser, notamment, les conséquences des techniques nouvelles et élaborer des méthodes de mesure ayant une application pratique et répondant à l'état le plus récent des connaissances scientifiques; exercer les tâches qui lui sont conférées par la loi fédérale du 17 juin 2011 sur la métrologie; participer à la coopération technique dans le domaine de la métrologie; conseiller les autorités fédérales dans le domaine de la métrologie; assurer la traçabilité des étalons des organes d'exécution cantonaux; diffuser des unités de mesure reconnues au niveau international par des étalonnages et à l'aide de matériaux de référence (loi du 17 juin 2011 sur l'Institut fédéral de métrologie; LIFM).

2 Principes régissant l'établissement des comptes

Introduction

Les présents comptes annuels de METAS sont conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Selon la norme IPSAS 1.7, METAS n'est pas une entreprise publique.

METAS est soumis au principe de la consolidation globale selon l'art. 55 de la loi sur les finances (LFC).

Les présents comptes annuels sont un bouclage individuel portant sur l'exercice comptable allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La date de clôture est le 31 décembre 2018.

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF).

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de francs (KCHF). Les écarts minimes sont dus aux arrondis.

Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Application de normes nouvelles ou modifiées

Les changements de principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective ne soit pas expressément prescrite. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est divulgué.

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers et les placements à terme d'une durée maximale de 90 jours à compter de la date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en euros sont évalués au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de prestations sont des créances résultant de prestations avec contrepartie directe.

Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche comprennent les créances envers EURAMET, Innosuisse ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes.

Il s'agit de créances résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, la créance est comptabilisée entièrement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, un engagement du même montant est enregistré dans les passifs, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Les versements sont décomptés de la créance.

Les créances résultant de projets de recherche sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Stocks

METAS ne possède aucun entrepôt devant être comptabilisé en tant que stock.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition portés à l'actif. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

La limite d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Machines et appareils	2 à 40
Mobilier et équipements d'atelier	10 à 20
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 à 8
Voitures de tourisme, voitures de livraison et camions	3 à 20

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Outils et appareils	5 à 30
Équipements et installations fixes	5 à 40
Immobilisations en construction (immobilisations corporelles meubles)	–

La longue durée d'utilisation des machines et appareils peut s'expliquer de la manière suivante:

METAS exploite, pour la réalisation et la diffusion des unités de mesure, des systèmes de mesure qui sont formés en partie par des composants développés par l'Institut et en partie par des composants disponibles dans le commerce. La caractérisation métrologique de ces systèmes est très complexe et s'étend généralement sur une longue période. La durée d'utilisation est en conséquence longue et, en particulier, les composants critiques des systèmes avec des fonctions de mesure spéciales sont maintenus en service aussi longtemps que possible. La durée d'utilisation se différencie selon la fonction des composants: les composants pour la saisie et le traitement des données sont en service quelques années, les cycles de production dans ce domaine étant relativement courts. Les instruments hautement spécialisés, qui ont été caractérisés à grands frais, restent en service jusqu'à plusieurs décennies. En règle générale, les dispositifs de mesure passifs (sans électronique) et les étalons pour les mesures matérialisées sont utilisés pour une durée supérieure à 30 ans, car ils ne sont soumis qu'à une très faible usure.

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

L'exploitation des camions d'étalonnage peut être considérée comme une unité génératrice de fonds. Toutes les autres immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Immobilisations corporelles fabriquées à METAS

Des instruments de mesure ou des parties de ces instruments sont fabriqués à METAS. Il s'agit de prototypes et d'instruments de mesure individuels avec une comptabilité complexe. C'est pourquoi les immobilisations corporelles fabriquées à METAS sont portées à l'actif uniquement à partir d'une valeur de 50 KCHF.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de création. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, par leurs coûts d'acquisition ou de création portés à l'actif, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

S'agissant des logiciels développés par METAS, les prestations internes liées aux phases de conception et de réalisation sont inscrites à l'actif et comprennent les activités suivantes:

Phase de conception:

- représentation complète du système à partir de la solution adoptée;
- évaluation des sous-systèmes critiques;
- évaluation des produits finis et intégration des produits finis choisis dans le concept;
- décision relative aux variantes de concept possibles et au concept dans son ensemble d'un point de vue technique, organisationnel et économique.

Phase de réalisation:

- élaboration des spécifications finales au sein du cadre défini par le concept;
- décision relative au plan de migration et élaboration du processus de migration;
- élaboration du système prêt pour l'introduction sur la base des spécifications du système;
- préparation de l'introduction.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Logiciels informatiques	3 à 10
Logiciels informatiques (développés par METAS)	3 à 10
Immobilisations en construction (immobilisations incorporelles)	–

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

En règle générale, toutes les immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations doivent être indiqués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évalués à la date de clôture au taux alors applicable.

Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche comprennent les engagements envers EURAMET, Innosuisse ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes. Il s'agit d'engagements résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, l'indemnité convenue est comptabilisée en tant qu'engagement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, une créance du même montant est enregistrée dans les actifs. Chaque année, les travaux effectués sont comptabilisés comme revenus selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) et compensés avec les engagements, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Par conséquent, les indemnités ne sont pas directement comptabilisées dans les capitaux propres, mais par le biais des engagements.

Les engagements résultant de projets de recherche sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur au moment de la conclusion du contrat. L'engagement est libellé en francs suisses.

Provisions

Les provisions sont des engagements résultant d'événements passés qui entraînent vraisemblablement une sortie de fonds et dont la sortie de fonds peut être estimée avec fiabilité. Le

montant à comptabiliser en tant que provision correspond à la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour honorer l'engagement actuel à la date de clôture.

Provisions liées aux engagements de prévoyance

Tous les collaborateurs de METAS sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. METAS dispose de sa propre caisse de prévoyance (le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS est disponible uniquement en allemand). Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs de METAS concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 27 à 29): un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la plage salariale 3, et un plan pour cadres 1 pour les collaborateurs à partir de la plage salariale 4 jusqu'à la plage salariale 6. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). METAS n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Il s'acquiesce auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoire de vieillesse individuel de l'assuré.

La comptabilisation des plans de prévoyance à prestations définies est complexe parce que l'évaluation des engagements et des charges requiert des hypothèses actuarielles, et parce qu'il peut y avoir des bénéfices actuariels ou des pertes actuarielles. En outre, les engagements sont évalués sur une base actualisée, car ils doivent être payés plusieurs années après que le travail a été fourni par l'employé.

Les provisions comptabilisées sur la base des plans de prévoyance à prestations définies découlent de la valeur actuelle des engagements de prévoyance à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur de la fortune de prévoyance. L'évaluation actuarielle des provisions pour la prévoyance vieillesse est effectuée par des experts en actuariat indépendants à chaque date de clôture au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, également appelée méthode PUC (*Projected Unit Credit Method*), prescrite dans la norme IPSAS 39 (avantages du personnel). Cette méthode tient compte des rentes et des droits acquis connus à la date de clôture, ainsi que des futures augmentations attendues des salaires et des rentes.

La fortune de prévoyance correspond à la valeur de marché de la fortune de la caisse de prévoyance calculée à la date de clôture, déduction faite des engagements à court terme.

La valeur actuelle des engagements en termes de prestations définies (*Defined Benefit Obligation*, DBO) est calculée sur la base d'un paramètre de calcul réaliste et applicable (hypothèses actuarielles). S'agissant des plans de prévoyance à prestations définies, les bénéfices actuariels et les pertes actuarielles découlant des variations non attendues des engagements de prévoyance ainsi que des variations des hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global cumulés dans les capitaux propres et dans le compte de résultat global, dans les périodes où ils sont réalisés. Les charges liées aux services rendus à compenser ultérieurement, les bénéfices actuariels ou les pertes actuarielles découlant de liquidations de plans, ainsi que les modifications, les réductions ou les liquidations du plan de prévoyance doivent être immédiatement comptabilisés avec incidence sur le résultat. Les intérêts nets des dotations pour provisions compris dans les charges de pension (charges d'intérêts pour les engagements de prévoyance et revenus attendus provenant de la fortune de prévoyance) sont comptabilisés dans les charges d'intérêts, dans les charges de personnel.

Les engagements et les coûts de prévoyance sont évalués au moyen de la méthode du partage de risque (*risk-sharing method*). Cela signifie que les contributions de l'employé attendues sont considérées dans les calculs comme des prestations négatives (selon la norme IPSAS 39 §72).

Provisions liées aux futurs droits aux cadeaux d'ancienneté

Une prime de fidélité est octroyée après cinq années de travail auprès de METAS. Elle est fixée d'après le montant du salaire le jour où la période de cinq ans est révolue. Elle consiste:

- en un quart du salaire mensuel après cinq années de travail;
- en la moitié du salaire mensuel après dix années de travail;
- en trois quarts du salaire mensuel après quinze années de travail;
- en un salaire mensuel après 20 années de travail ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de travail.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode PUC. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Conversion des monnaies étrangères

	31.12.2018	31.12.2017
Euro (EUR)	1,13726	1,18080
Dollar américain (USD)	0,99433	0,98826
Livre sterling (GBP)	1,26162	1,32982

Produits

Produits des émoluments

Selon l'art. 15 LIFM, METAS «perçoit des émoluments pour ses décisions et ses prestations de services». Les émoluments sont comptabilisés dans la période comptable où ils sont apparus et facturés dès que les prestations ont été fournies. Les émoluments qui n'ont pas encore été facturés à la fin de l'année sont régularisés de manière transitoire.

Indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe

Lors d'une opération sans contrepartie directe, une unité obtient la valeur d'une autre unité sans que cette prestation soit directement indemnisée par une prestation d'un montant similaire. Une partie des indemnités allouées par la Confédération entre dans cette définition.

Les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 4, LIFM. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année où le versement a été effectué et assuré. Ce versement comprend un montant pour l'utilisation du bâtiment, dont s'acquitte directement le SG-DFJP, et qui n'est que comptabilisé par METAS (charges des locaux / revenu sans contrepartie directe). Les autres indemnités sont portées au crédit de METAS en tranches, comme convenu, durant l'exercice considéré.

Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe

Les indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe comprennent les contributions destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 5, LIFM. METAS exploite trois laboratoires pour l'Administration fédérale des douanes (l'année précédente, un laboratoire a été exploité pour la Régie fédérale des alcools) et entretient le réseau de mesure hydrologique pour l'Office fédéral de l'environnement. Les contreparties concrètes sont financées par les in-

démunies et facturées dans la période comptable où elles sont apparues selon l'avancement des travaux.

Fonds de tiers (sans contributions provenant de programmes de recherche)

Les fonds de tiers comprennent les revenus provenant d'étalonnages et de la vente de matériaux de référence (art. 3, al. 2, let. i, LIFM), les recettes provenant de prestations commerciales relevant de l'art. 25 LIFM et divers fonds de tiers. Les fonds de tiers sont facturés dès que les prestations ont été fournies. Les prestations qui n'ont pas encore été facturées à la fin de l'année sont régularisées de manière transitoire.

Fonds de tiers pour la recherche

Concernant ces fonds de tiers, il faut tout d'abord déterminer s'il s'agit de prestations avec ou sans contrepartie directe, à savoir si la norme IPSAS 9 (avec contrepartie directe) ou la norme IPSAS 23 (sans contrepartie directe) s'applique. La norme IPSAS 9.1 – 10 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 9, et la norme IPSAS 23.2 – 7 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 23.

Lorsque, dans le cadre d'un projet de recherche, la prestation est exécutée pour les besoins du mandant selon ses directives, ou lorsque le partenaire économique obtient l'accès exclusif aux résultats de la recherche, il s'agit d'une prestation avec contrepartie directe, qui peut être assimilée à une prestation de service (IPSAS 9). C'est la raison pour laquelle les compensations convenues par rapport à l'avancement du projet doivent être comptabilisées, selon la méthode PoC, comme revenus. Les revenus obtenus à l'avance et les revenus qui n'ont pas encore été facturés doivent être régularisés de manière transitoire.

Si, toutefois, la recherche bénéficie d'une contribution, sans que le résultat de la prestation ne soit déjà connu, il s'agit d'une prestation sans contrepartie directe. Par conséquent, la norme IPSAS 23 s'applique. La rédaction de rapports intermédiaires ou finals ne peut pas être considérée comme une contrepartie équivalente. À cet égard, les revenus résultant de l'avancement du projet (degré d'achèvement) sont comptabilisés selon la méthode PoC. Les chefs de projet évaluent à la fin de l'année l'avancement du projet sur la base du travail de recherche effectué et encore à accomplir. L'avancement du projet et l'effort global planifié en heures doivent être vérifiés chaque année.

Résultat financier

Les différents postes du résultat financier doivent être comptabilisés selon le principe du produit brut. Cela signifie que les bénéfices et les pertes ne peuvent pas se compenser réciproquement.

Plusieurs particularités des normes IPSAS 28 et 29 ne sont pas applicables parce que METAS ne possède que des liquidités et des comptes auprès de Postfinance et de la Confédération. Il n'y a notamment aucune opération à terme, aucun titre, aucune participation et aucun dérivé.

Engagements de leasing

Dans le cadre des leasings d'exploitation, les loyers sont imputés directement sur le compte de charges concerné pendant la durée du contrat. METAS ne compte actuellement aucun leasing financier.

3 Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont minimales à METAS, pour les raisons suivantes:

- les indemnités allouées par la Confédération représentent une grande partie des moyens financiers;
- METAS ne dispose d'aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture;
- METAS ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

Appréciation du risque

METAS procède à une analyse des risques stratégiques, opérationnels, financiers ainsi que des dangers liés à la gestion des risques. Les risques sont examinés et adaptés au moins une fois par année. METAS dispose en outre d'un système de contrôle interne (SCI) chargé de gérer les risques financiers.

Le Conseil de l'Institut a pris connaissance du rapport sur les risques 2018 lors de sa séance du 20 novembre 2018.

Risques de marché

Risque de change

METAS est exposé à un risque de change. Il possède un compte en euros, sur lequel seule une partie du chiffre d'affaires des fonds de tiers est réalisée et où les engagements sont payés en euros.

Le risque de change s'élève à 100 % pour les contributions provenant de programmes de recherche (EMPIR).

Analyse de sensibilité relative aux fluctuations du cours de l'euro de plus ou moins 30 % sur les avoirs en euros (compte postal et avoirs de recherche):

Augmentation du cours de l'euro de 30 %	Baisse du cours de l'euro de 30 %	Répercussions sur le résultat 2018
1,47844	0,79608	+/- 360 KCHF

Risque de cours

METAS n'est exposé à aucun risque de cours. Il ne possède pas de placements financiers, de stocks ou d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit

Les indemnités allouées par la Confédération représentent la majeure partie du chiffre d'affaires de METAS. Dans la mesure du possible, les clients ayant de mauvaises habitudes de paiement sont identifiés et, au besoin, bloqués ou tenus d'effectuer des paiements anticipés. En outre, les liquidités sont placées sans risques auprès de la Confédération. Il n'existe donc aucun risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Selon l'art. 18, al. 2, LIFM, la Confédération accorde des prêts à METAS aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité. METAS dispose en outre de réserves de liquidités importantes.

Il existe des sorties de fonds brutes pour les engagements résultant de livraisons et de prestations, les autres engagements et les comptes de régularisation de passifs. Elles sont échues au cours des trois prochains mois. Les paiements anticipés des clients n'entraînent en règle générale aucune sortie de fonds.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

METAS n'a actuellement aucun engagement portant intérêt.

Toutes les liquidités sont placées auprès de la Poste ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

C'est pourquoi il est pour l'instant possible de renoncer à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Objectifs des réserves et des capitaux propres de METAS

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, autoriser la constitution de réserves particulières à la demande du Conseil de l'Institut pour tenir compte du besoin de renouvellement des instruments et des appareils, et pour diminuer les pics d'investissement y afférents. Un bénéfice qui n'est pas utilisé pour la constitution d'éventuelles réserves selon l'art. 20 LIFM doit généralement être inscrit dans le report des pertes et bénéfices.

4 Incertitudes liées aux estimations

L'établissement d'un bilan conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influencent les montants d'actifs et d'engagements comptabilisés ainsi que la publication de créances conditionnelles et d'engagements conditionnels à la date de clôture. D'importantes estimations sont par exemple effectuées lors du calcul des provisions, des engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions, des pertes de valeur et lors de la détermination de l'avancement du projet. Bien que ces estimations découlent des connaissances de la direction quant aux événements actuels et aux mesures que METAS pourrait être amené à prendre à l'avenir, il est possible que les résultats effectivement atteints s'écartent de ces estimations.

Explications relatives au bilan

5 Liquidités

	31.12.2018	31.12.2017
Caisse	7	8
Compte postal	4 195	3 968
Compte auprès de l'AFF	16 000	16 000
Total des liquidités	20 202	19 976
EUR compte postal en CHF	582	123

Les avoirs en euros auprès de la Poste correspond à une valeur de 512 KEUR (année précédente: 104 KEUR). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2018 étaient de - 25 KCHF (année précédente: 13 KCHF). Les liquidités ne présentent aucune restriction du droit de disposer.

6 Créances résultant de prestations avec contrepartie directe

	31.12.2018	31.12.2017
CHF	2 948	3 008
EUR	7	10
USD	50	0
Total des créances résultant de prestations	3 005	3 018

	31.12.2018	31.12.2017
Non échues	2 835	2 655
Échues depuis 1 à 30 jours	125	351
Échues depuis 31 à 90 jours	43	4
Échues depuis plus de 90 jours	2	8
Total des créances résultant de prestations (brut)	3 005	3 018
- Corrections de valeur	- 5	- 11
Total des créances résultant de prestations (net)	3 000	3 007

La perte sur débiteurs de l'année est de - 2 KCHF (année précédente: 8 KCHF) et de - 0,02 % (année précédente: 0,07 %) au prorata du chiffre d'affaires.

Le risque de défaillance de crédit maximal correspond aux valeurs comptables portées au bilan.

315 KCHF (année précédente: 0 KCHF) auprès de l'AFD sont en suspens au 31 décembre 2018. Pour le reste, il n'y a aucune autre créance de clients qui ne dépasse 10 % des créances totales.

Corrections de valeur:

	31.12.2018	31.12.2017
État au 1.1.	11	3
Constitution de corrections de valeur	5	11
Utilisation	1	0
Dissolution	10	3
État au 31.12.	5	11

Afin de couvrir le risque général de perte sur débiteurs, les corrections de valeur existantes ont été ajustées en fin d'exercice pour l'ensemble des créances résultant de prestations, sur la base d'une liste des échéances.

7 Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2018	31.12.2017
CHF	2 160	2 494
EUR	618	1 105
Total des créances résultant de projets de recherche	2 778	3 599
Dont exigibles au cours des 12 prochains mois	1 351	1 278

Les créances en euros correspondent à une valeur de 543 KCHF (année précédente: 936 KCHF). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2018 étaient de - 23 TCHF (année précédente: 34 TCHF). Il est possible de renoncer à une actualisation, étant donné que les engagements sont disponibles avec des conditions.

8 Autre créances

	31.12.2018	31.12.2017
Créances envers les assurances sociales	30	17
Créances diverses	48	12
Acomptes	32	23
Total des autres créances	110	52

Des corrections d'évaluation d'un montant de - 1 KCHF (année précédente: 1 KCHF) sont comprises dans les acomptes.

9 Comptes de régularisation d'actifs

	31.12.2018	31.12.2017
Charges payées d'avance	239	174
Produits des émoluments de vérification à recevoir	287	294
Produits à recevoir, autres recettes non financières	285	263
Total des comptes de régularisation d'actifs	811	731

10 Immobilisations corporelles

	Machines, appareils	Véhicules	Autres immobilisations corporelles	Total 2018	Total 2017
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.	58 387	1 769	2 610	62 766	60 288
Entrées immobilisations laboratoire des douanes	766			766	0
Entrées	2 359	96	769	3 224	3 154
Sorties	- 606	- 111	- 378	- 1 095	- 676
État au 31.12.	60 906	1 754	3 001	65 661	62 766
Amortissements cumulés					
État au 1.1.	39 491	1 412	1 417	42 320	39 917
Entrées immobilisations laboratoire des douanes	371			371	0
Entrées	2 681	108	353	3 142	3 072
Sorties	- 606	- 111	- 378	- 1 095	- 670
État au 31.12.	41 937	1 409	1 391	44 738	42 320
Valeur comptable nette au 31.12.	18 969	345	1 609	20 923	20 446

Des immobilisations corporelles d'une valeur de 638 KCHF (année précédente: 1 510 KCHF) n'étaient pas encore en service au 31 décembre 2018.

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations corporelles d'un montant de 348 KCHF (année précédente: 581 KCHF) sont en cours.

11 Immobilisations incorporelles

	Logiciels achetés	Total 2018	Total 2017
Coûts d'acquisition			
État au 1.1.	2 858	2 858	2 380
Entrées	838	838	498
Sorties	- 47	- 47	- 20
État au 31.12.	3 649	3 649	2 858

	Logiciels achetés	Total 2018	Total 2017
Amortissements cumulés			
État au 1.1.	927	927	661
Entrées	433	433	286
Sorties	- 47	- 47	- 20
État au 31.12.	1 313	1 313	927
Valeur comptable nette au 31.12.	2 336	2 336	1 931

Des immobilisations incorporelles d'une valeur de 551 KCHF (année précédente: 468 KCHF) n'étaient pas encore en service au 31 décembre 2018.

Aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations incorporelles d'un montant de 72 KCHF (année précédente: 173 KCHF) sont en cours.

12 Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2018	31.12.2017
CHF	1 001	1 216
EUR	253	57
GBP	65	0
USD	3	7
Total des engagements résultant de livraisons et de prestations	1 322	1 280

13 Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2018	31.12.2017
CHF	3 930	4 387
Total des engagements résultant de projets de recherche	3 930	4 387
Dont à fournir au cours des 12 prochains mois	2 157	1 850

14 Instruments financiers

	31.12.2018	31.12.2017
Actifs		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat	20 202	19 976
Créances	6 397	7 191
Passifs		
Engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie	2 863	2 468

Les autres engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie sont échus au cours des six prochains mois.

Les différences de conversion des liquidités (avoirs en euros) sont de - 25 KCHF (année précédente: 13 KCHF). Les pertes sur créances comptabilisées au compte de résultat sont présentées au ch. 6. Les différences de conversion sur les créances se montent à 2 KCHF (année précédente: 0 KCHF). Les différences de conversion sur les engagements résultant de livraisons et de prestations s'élèvent à 4 KCHF (année précédente: 1 KCHF). Les frais bancaires et postaux se montent à 3 KCHF (année précédente: 3 KCHF).

15 Autres engagements

	31.12.2018	31.12.2017
Engagements envers des institutions de prévoyance	735	682
Autres engagements courants	731	369
Total des autres engagements	1 466	1 051

16 Provisions (sans engagements de prévoyance)

	Primes de fidélité	Vacances, horaire mobile et heures supplémentaires	Total des provisions 31.12.2018	Total des provisions 31.12.2017
État initial au 1.1.	1 466	878	2 344	2 180
Constitution (charge)	277	220	497	366
Dissolution (produit)	- 207		- 207	- 99
Utilisation	- 69		- 69	- 103
État final au 31.12.	1 467	1 098	2 565	2 344
Dont provisions à court terme			1 098	878

Le droit aux vacances, à l'horaire mobile et aux heures supplémentaires a été déterminé et provisionné au 1^{er} janvier 2019 sur la base des salaires individuels.

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IP-SAS 39.

17 Provisions liées aux engagements de prévoyance

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de METAS sont assurés par la caisse de prévoyance de METAS, qui est affiliée à l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Celle-ci est un établissement de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose ainsi du même nombre de représentants pour les employés et les employeurs.

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. Il est composé de deux représentants de l'employeur et de deux représentants des employés des unités administratives.

Plans de prévoyance

Conformément à la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance relève de la catégorie des régimes à prestations définies (*defined benefit*).

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et des salariés représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque, financée par les salariés et l'employeur, est perçue pour l'assurance des risques de décès et d'invalidité. Les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de chaque risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et d'un taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses affiliées (avec le même profil de placement).

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques de placement. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Selon cette stratégie, les prestations réglementaires peuvent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Risques pour l'employeur

La prévoyance professionnelle comporte différents risques pour l'employeur. Il convient notamment de mentionner que l'employeur devrait de nouveau participer au financement de mesures d'amortissement si PUBLICA abaissait encore son taux d'intérêt technique pour des raisons liées à la politique du personnel. En outre, l'employeur ne pourrait guère refuser de participer à des mesures d'assainissement en cas de découvert de la caisse de prévoyance de METAS. Tant que dure un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations surobligatoires. Selon le calcul fixé à l'annexe de l'OPP 2, le taux de couverture de la caisse de prévoyance de METAS était de 99,9 % au 31 décembre 2018 (107,0 % au 31 décembre 2017). Ce taux se base sur des chiffres qui n'ont pas encore été révisés et qui n'ont pas encore été contrôlés par les experts agréés en matière de prévoyance professionnelle.

Modifications des plans dans la caisse de prévoyance de METAS

Le 25 janvier 2018, la Commission de la caisse PUBLICA a définitivement approuvé l'adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est donc de 5,09 % depuis le 1^{er} janvier 2019 (contre 5,65 % auparavant). La Commission de la caisse a adopté des mesures d'amortissement pour les assurés qui ont eu 60 ans révolus avant le 1^{er} janvier 2019. Pour ceux qui n'ont pas eu 60 ans révolus avant cette date, c'est la caisse de prévoyance de METAS qui a décidé de ses propres mesures d'amortissement. Étant donné que ces mesures nécessitaient une modification du règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS, elles ont été approuvées par le Conseil fédéral le 25 avril 2018.

Le statut de l'institution de prévoyance se présente comme suit:

Engagements de prévoyance	2018	2017
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	186 981	175 358
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	- 137 401	- 131 326
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12.	49 580	44 032

Charges de prévoyance	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4 548	4 513
Modifications des plans (coût des services passés suite au recalcul)	- 1 865	0
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	559	355
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	- 419	- 243
Frais administratifs	57	47
Charges de prévoyance nettes (y. c. charges d'intérêt) inscrites au compte de résultat	2 880	4 672

Le coût des services passés suite au recalcul a été occasionné par les modifications des plans. Les engagements de prévoyance ont en effet baissé de 1 865 KCHF en 2018.

METAS a effectué un versement unique d'un montant de 3 500 KCHF en faveur de sa caisse de prévoyance pour financer les mesures d'amortissement. Ce montant n'a toutefois un effet sur le taux de couverture qu'à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les cotisations de l'employeur attendues pour 2019 s'élèvent à 2 897 KCHF (année précédente: 2 910 KCHF).

Réévaluation des engagements et de la fortune de prévoyance	2018	2017
Modifications des hypothèses financières	- 1 112	- 6 144
Modifications des hypothèses démographiques	- 2 708	0
Ajustements fondés sur l'expérience	4 334	1 758
Bénéfices / pertes actuariel(le)s	514	- 4 386
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	5 600	- 8 149
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	6 114	- 12 535

Évolution de la valeur actuelle des engagements de prévoyance	2018	2017
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1.	175 358	175 386
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4 548	4 513
Charges d'intérêt sur les engagements de prévoyance	559	355
Prestations perçues et versées	- 3 588	- 2 521
Cotisations des employés	2 234	2 011
Bénéfices / pertes actuariel(le)s	514	- 4 386
Modifications des plans (coût des services passés suite au recalcul)	- 1 865	0
Reprise du personnel Laboratoire des douanes	9 221	0
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	186 981	175 358

La durée moyenne pondérée de la valeur actuelle des engagements de prévoyance se monte à 16,2 ans (année précédente: 17 ans).

Évolution de la fortune de prévoyance	2018	2017
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 1.1.	131 326	120 450
Revenus d'intérêt de la fortune de prévoyance	419	243
Cotisations de l'employeur	6 895	3 041
Cotisations des employés	2 234	2 011
Prestations perçues et versées	- 3 588	- 2 521
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	- 5 600	8 149
Frais administratifs	- 57	- 47
Reprise du personnel Laboratoire des douanes	5 772	0
Modifications des plans		
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	137 401	131 326

La perte réelle sur la fortune de prévoyance est de - 5 180 KCHF (année précédente: revenu réel de 8 392 KCHF).

Variation des engagements de prévoyance nets	2018	2017
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	44 032	54 936
Charges de prévoyance nettes (y. c. intérêts) inscrites au compte de résultat	2 880	4 672
Montants saisis directement dans les capitaux propres	6 114	- 12 535
Cotisations de l'employeur	- 6 895	- 3 041
Engagements payés directement par l'entité	0	0
Reprise du personnel Laboratoire des douanes	3 449	0
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	49 580	44 032

Structure des placements de la fortune de prévoyance	2018		2017	
	coté	non coté	coté	non coté
Marché monétaire	3,29 %	0,00 %	1,71 %	0,00 %
Emprunts de la Confédération	6,17 %	0,00 %	5,69 %	0,00 %
Autres emprunts en CHF	11,41 %	0,00 %	11,14 %	0,00 %
Emprunts d'État en devises étrangères	25,61 %	0,00 %	26,38 %	0,00 %
Emprunts d'entreprise en devises étrangères	13,13 %	0,00 %	14,19 %	0,00 %
Actions	27,33 %	0,00 %	30,59 %	0,00 %
Objets immobiliers	1,24 %	5,77 %	0,15 %	5,25 %
Autres emprunts	2,55 %	3,5 %	2,49 %	2,41 %
	90,73 %	9,27 %	92,34 %	7,66 %

Le placement de la fortune de prévoyance est effectué conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

Données actuarielles	2018	2017
Taux d'actualisation au 1.1.	0,30 %	0,20 %
Taux d'actualisation au 31.12.	0,30 %	0,30 %
Taux d'intérêt projeté de l'avoir de vieillesse au 31.12.	0,30 %	0,50 %
Évolution des salaires à venir	0,75 %	0,75 %
Évolution des rentes à venir	0,00 %	0,00 %
Espérance de vie à 65 ans, hommes (nombre d'années)	22,50	22,38
Espérance de vie à 65 ans, femmes (nombre d'années)	24,54	24,43

Le taux d'actualisation se base sur les taux d'intérêt au comptant des obligations de la Confédération d'une durée moyenne, qui sont publiés mensuellement par la Banque nationale suisse, ainsi que sur les flux de capitaux attendus de la caisse de prévoyance de METAS auprès de PUBLICA selon les résultats de l'année précédente.

Analyse de sensibilité	2018		2017	
	Hausse des hypothèses	Baisse des hypothèses	Hausse des hypothèses	Baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (modification 0,25 %)	- 7 310	7 839	- 7 192	7 721
Évolution des salaires (modification 0,25 %)	746	- 735	790	- 760
Évolution des rentes (modification 0,25 %)	6 046	-	5 963	-
Espérance de vie à 65 ans (modification 1 an)	5 962	- 6 050	5 729	- 5 809

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restant inchangés.

Le taux d'actualisation a augmenté de 0,25 point de pourcentage, et les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont baissé d'autant. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultat

18 Revenus

	2018	2017
Produits des émoluments	7 948	7 856
Indemnités allouées par la Confédération	24 032	24 618
Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe	7 491	4 305
Revenus des fonds de tiers (sans recherche)	8 833	8 585
Fonds de tiers recherche	2 287	1 942
Autres revenus	239	113
Produits bruts	50 830	47 419
Diminution des produits	3	- 12
Prestations propres	462	642
Produits nets	51 295	48 049

L'indemnité pour les frais de loyer d'un montant de 6 827 KCHF (année précédente: 7 229 KCHF) est comprise dans les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe. Le loyer et les charges annexes constituent leurs contreparties et sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation. Le loyer et les charges annexes sont directement transférés à l'OFCL par le SG-DFJP; METAS ne fait que comptabiliser cette opération. 60 KCHF (année précédente: 122 KCHF) pour des projets avec contrepartie directe sont compris dans les fonds de tiers pour la recherche.

19 Charges de biens et services et de prestations de tiers

	2018	2017
Charges de biens et services	463	437
Prestations de tiers	222	368
Total charges de biens et services et de prestations de tiers	685	805

20 Charges de personnel

	2018	2017
Charges salariales	25 631	23 142
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	2 880	4 672
Autres prestations sociales	2 545	2 288
Autres charges de personnel	643	582
Total charges de personnel	31 699	30 684

Le personnel compte 187,6 (année précédente: 176,9) emplois à temps plein (excepté les apprentis et les stagiaires) au 31 décembre 2018. METAS a repris, au 1^{er} janvier 2018, les deux

services de la section Laboratoire des douanes (Produits techniques et Denrées alimentaires), ce qui représente 12,5 emplois à temps plein.

21 Autres charges d'exploitation

	2018	2017
Loyer et charges annexes	6 820	7 253
Entretien, réparations, petits investissements, leasings, consommables des laboratoires	1 273	1 160
Charges de véhicules et de transport	302	303
Assurances dommages	63	58
Charges administratives et informatiques	1 778	1 838
Autres charges d'exploitation	758	686
Total autres charges d'exploitation	10 993	11 298

Le loyer et les charges annexes comprennent les frais de loyer d'un montant de 6 827 KCHF (année précédente: 7 229 KCHF). Selon l'art. 22 LIFM, la Confédération attribue à METAS l'usufruit des biens-fonds qu'il utilise. Elle perçoit à cet effet une indemnité raisonnable. En contrepartie, METAS reçoit une indemnité du même montant pour les frais de loyer. Les recettes pour la facturation des frais de stationnement d'un montant de 75 KCHF (année précédente: 67 KCHF) sont comprises dans le loyer et les charges annexes.

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 49 KCHF (année précédente: 51 KCHF). Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

Autres explications

22 Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles

METAS participe à de nombreux projets EMPIR. Les participants aux projets EMPIR répondent solidairement de la perte de subventions (un participant devient insolvable et n'est plus en mesure de s'acquitter de sa contribution, qui équivaut au préfinancement déjà perçu). Actuellement, rien n'indique que des participants aux projets EMRP ne pourront plus apporter leurs contributions.

23 Unités et parties liées

Les parties liées peuvent être des entreprises et des personnes qui peuvent exercer une influence sur METAS ou être influencées par METAS. À METAS, les catégories suivantes sont définies comme parties liées:

- l'Administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG-DFJP, l'OFCL, l'OFIT, PUBLICA, l'OFEV, la RFA, le SAS;
- Swisscom, les CFF et la Poste;
- les membres du Conseil de l'Institut;
- le directeur et les autres membres de la direction;
- les instituts désignés selon l'art. 4, al. 2, LIFM;
- les vérificateurs et laboratoires de vérification cantonaux.
-

Rémunération des principaux dirigeants

	2018	2017
Conseil de l'Institut		
Indemnités et autres avantages à court terme pour la présidente	23	22
Indemnités et autres avantages à court terme pour les autres membres	40	26
Cotisations aux assurances sociales	2	2
Total des indemnités versées aux membres du Conseil de l'Institut	65	50
Membres de la direction²		
Rémunération et autres avantages à court terme pour le directeur	307	307
Rémunération et autres avantages à court terme pour les autres membres 200 points de pourcentage (200)	479	474

² Contrairement au Rapport sur le salaire des cadres, les primes de fidélité éventuellement versées sont comprises dans ces chiffres. Le Rapport sur le salaire des cadres ne présente que des chiffres concernant les prestations de la prévoyance professionnelle.

	2018	2017
Cotisations aux assurances sociales	206	187
Total des indemnités versées aux membres de la direction	992	968

Le Conseil de l'Institut est composé de cinq (année précédente: quatre) membres en plus de sa présidente. Il s'est réuni lors de trois (année précédente: trois) séances.

24 Information sectorielle

Le résultat de METAS n'est pas réparti en plusieurs segments.

La majeure partie des coûts sont engendrés par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1, Activités de METAS) et ne peuvent pas être répartis en sous-activités de manière fiable. Il n'existe aucune possibilité fiable de représenter financièrement les sous-activités.

25 Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels

Depuis la date de clôture (31 décembre 2018), aucun événement susceptible d'influer sur la véracité des comptes annuels 2018 n'est intervenu.

La direction soumettra les présents comptes annuels à l'approbation du Conseil de l'Institut lors de sa séance du 18 mars 2019, et à celle du Conseil fédéral avant publication.

Köniz, le 15 février 2019

Sig.

Philippe Richard
Directeur

Sig.

Therese Künzi
Cheffe du domaine Finances et controlling